

Comité Sportif Départemental



REGLEMENT
DES COMPETITIONS
DU JEU
DE QUILLES DE SIX
DU COMITE SPORTIF DEPARTEMENTAL
DES PYRENEES-ATLANTIQUES

TABLE DES MATIERES

PREAMBULE.....	3
I. CHAMPIONNAT PYRENEES-LANDES PAR EQUIPES.....	3
A. ANNULATION, REPORT DES RENCONTRES	3
B. MODALITES.....	4
C. QUALIFICATIONS.....	4
D. DEPARTAGE.....	4
E. PHASES FINALES	5
F. RECOMPENSES ET CLASSEMENT.....	6
G. CLASSEMENT GENERAL	6
II. CHAMPIONNAT DEPARTEMENTAL INDIVIDUEL.....	6
A. ENGAGEMENT	6
B. CATEGORIES	6
C. SELECTIONS	7
D. TIRS ET DEPARTAGE	7
III. COUPE PYRENEES-LANDES.....	7
A. MODALITES ET ENGAGEMENT.....	7
B. PHASE DE QUALIFICATION.....	8
C. PHASES FINALES	9

PREAMBULE

DISPOSITIONS COMMUNES AUX CHAMPIONNATS PAR EQUIPES :

Les dispositions communes aux diverses compétitions (distances de tirs, catégories d'âge, norme du matériel...) sont du ressort du Comité National (C.N.). Ces dispositions sont consultables sur le nouveau règlement édité par le Comité National en 2015. Conformément aux directives du C.N., nous ne pouvons pas retranscrire ces directives sur ce présent règlement.

Pour chaque compétition, le C.S.D. impose la désignation d'un « Capitaine d'équipe » sur les feuilles de matches. Cette désignation sera faite en inscrivant la lettre C devant le joueur désigné pour ce rôle au sein de l'équipe.

Le « Capitaine » aura pour fonction de faire respecter les règles de sécurité, du règlement, de la tenue et du comportement de son équipe, de la vérification et de la signature de la feuille de marque à l'issue de chaque partie ainsi le marquage des distances de tir des joueurs de son équipe en début de partie.

Concernant la tenue des joueurs, le maillot de club n'est plus exigé, un signe distinctif du club suffira (badge, casquette ... au choix). Néanmoins, une tenue correcte et convenable est exigée pour tous.

Pour éviter toute discussion concernant l'état du matériel, chaque équipe joue avec ses propres boulons et les fait suivre sur chaque plantier lors des différentes parties. La répartition des jeux à porter reste inchangée pour les quilles.

I. CHAMPIONNAT PYRENEES-LANDES PAR EQUIPES

A. ANNULATION, REPORT DES RENCONTRES

- Avant le début de rencontre :

Pour des raisons diverses, une rencontre peut être annulée ou reportée avant le début de celle-ci sur décision du Président du club organisateur en concertation avec le Président du C.S.D, ou le vice-président, si le président est absent. Dans le cas du report, une date sera proposée aux Présidents de clubs.

- En cours de rencontre :

En cas de mauvaises conditions climatiques ou de danger sur le terrain, une compétition peut être interrompue en cours de partie. Cette décision est prise par le président du C.S.D. et le président du club organisateur, les vice-présidents, si le président est absent. Il sera possible, si le président en fait la demande auprès du CSD, de reporter la compétition, uniquement si le calendrier le permet.

- Si les tirs de classement, ne sont pas terminés, la compétition sera reportée.

- Si seulement les tirs de classement ont pu se dérouler, chaque équipe se verra attribuer le nombre de points correspondant à sa place dans le classement.
- Si la compétition s'arrête en cours de partie, on en revient à la partie précédente : si elle s'arrête en cours de demi-finale, on en revient aux tirs de classement ; si elle s'arrête en cours de finale on en revient à la demi-finale et tous les finalistes se verront attribuer le nombre de points correspondant à la victoire (1,3,5,7,9 11, etc...).

B. MODALITES

Les équipes comportent 4 joueurs et sont mixtes en âge et sexe.

Par manque de joueurs, une équipe peut être incomplète ou complétée par un joueur isolé tiré au sort parmi les joueurs isolés.

L'engagement est soumis à un tarif pour chaque équipe (de trois ou de quatre joueurs) ou pour un joueur isolé, décidé en AG. Actuellement le tarif est 12 € pour une équipe et 3 € pour un joueur isolé (tarif augmenté lors de l'AG du 6 décembre 2013).

Les points d'un joueur isolé évoluant avec un autre club, rentrent en ligne de compte pour le club avec lequel il évolue.

Le classement se joue au cours de toutes les compétitions de l'année. (En principe chaque club organise une compétition) Le nombre exact est fixé chaque année en assemblée générale du C.S.D.

Rappel : Les présidents ou un des responsables du club désignés en début de saison devront appeler la veille des journées du championnat Pyrénées-Landes, le secrétaire sportif chargé de préparer les feuilles de tirs de classement pour donner le nombre d'équipes engagées, de joueurs isolés et le nombre et le nom des arbitres.

C. QUALIFICATIONS

Les équipes jouent quatorze tirs de qualification en deux fois sept tirs sur deux plantiers successifs. Les équipes tirées au sort, jouent deux par plantier. Deux équipes d'un même club ne jouent pas ensemble.

Le jeu pratiqué est le jeu normal : 5 quilles abattues pour faire le point.

D. DEPARTAGE

Le départage des équipes en cas d'égalité de points se fait en comparant le nombre de jeux au bout des sept premiers tirs. En cas d'égalité encore, il se fait ensuite au nombre de jeux au premier tir, puis au second etc...

A l'issue des 14 tirs de qualification, un classement est fait. Les huit premières équipes font

partie du groupe Excellence, les huit suivantes du groupe Honneur et les autres du groupe Promotion.

Dans chaque groupe, les 4 premières équipes joueront dans le groupe A et les 4 suivantes, dans le groupe B.

E. PHASES FINALES

Les demi-finales et les finales se jouent au jeu à suivre. Les joueurs tirent chacun leurs trois boules. Dès qu'un jeu est fait, c'est à dire 5 quilles abattues, on repite les quilles. Le joueur continue jusqu'à épuisement des 3 boules. Le joueur suivant continue le jeu du précédent. Après le dernier tir du dernier joueur de chaque équipe, l'arbitre marque le nombre de quilles abattues en plus des jeux réalisés par les joueurs.

Demi-finales en 8 tirs : dans chaque groupe, l'équipe 1 rencontre la 4, l'équipe 2 rencontre la 3.

Finales en 8 tirs : les équipes vainqueurs des groupes A se rencontrent et les équipes perdantes des groupes A se rencontrent. Il en est de même pour les équipes vainqueurs et perdantes des groupes B.

Solutions afin que toutes les équipes jouent autant :

A partir des demi-finales, lorsque la dernière poule est incomplète, deux solutions permettent de faire jouer à toutes les équipes deux parties.

- Dans le premier cas si une équipe se retrouve seule (ex 17, 21, 25 ... équipes engagées), cette équipe est associée aux quatre équipes de la poule précédente. Ainsi les cinq équipes ne jouent pas de match éliminatoire en demi-finale mais jouent toutes la **demi-finale et la finale en 8 tirs**. Les scores des 2 parties sont additionnés afin de classer les 5 dernières équipes.
- Dans le second cas, quand dans la dernière poule il y a 2 ou 3 équipes, ces équipes ne jouent pas de match éliminatoire en demi-finale mais jouent toutes la **demi-finale et la finale en 8 tirs**. Les scores des 2 parties sont additionnés afin de classer 2 ou 3 dernières équipes.

Dans les deux cas, les deux premières équipes de la poule seront récompensées. Si une équipe composée uniquement de joueurs isolés finit dans une finale, elle sera récompensée le jour du championnat mais elle ne sera pas classée dans le classement général du championnat Pyrénées-Landes.

F. RECOMPENSES ET CLASSEMENT

- Récompenses : Cinq trophées sont attribués aux équipes vainqueurs des 5 catégories de 5 équipes (sauf pour la dernière catégorie)
- Classement des équipes : A l'issue de chaque rencontre, les équipes sont classées par points : La 1^{ère} en Excellence marque 40 points, la 2^{ème} 39 points etc. la 1^{ère} en Honneur marque 32 points, la 1^{ère} en Promotion marque 24 points. Les équipes absentes marqueront 0 point.

G. CLASSEMENT GENERAL

Tout au long de la saison, les équipes sont classées en 5 catégories comme suit :

GRUPE 1	GRUPE 2	GRUPE 3	GRUPE 4	GRUPE 5
S-C 1	S-C 2	SASS 2	SASS 3	PAU 3
ARTIX 1	SASS 1	S-C 3	GAN 2	GAN 3
ANGAÏS 1	GAN 1	ANGAÏS 2	ARTIX 2	S-C 4
PAU 1	ABOS 2	BERENX 1	ABOS 3	SASS 4
ABOS 1	BIZANOS 1	PAU 2	ANGAÏS 3	ANGAÏS 4 + ...

A chaque compétition, on marque les points remportés par chaque équipe et on fait le total. En cas d'égalité entre deux équipes, on les départage au nombre de victoires, puis au nombre de 2^{ème} places, ainsi de suite et en dernier ressort en faisant l'addition des tirs de qualification de toutes les compétitions.

II. CHAMPIONNAT DEPARTEMENTAL INDIVIDUEL

A. ENGAGEMENT

L'engagement est de 3€ par joueur. Les joueurs inscrits mais absents le jour de la compétition devront tout de même régler leur participation (sauf raison exceptionnelle).

Rappel : Les présidents ou un des responsables du club désignés en début de saison devront appeler une semaine avant le championnat individuel, le secrétaire sportif chargé de préparer les feuilles de matches pour donner la liste nominative des joueurs engagés et le nombre et le nom des arbitres.

B. CATEGORIES

Le championnat individuel se pratique par catégories : SENIORS HOMMES (Excellence, Honneur et Promotion), VETERANS HOMMES (Excellence et Honneur), SENIORS DAMES

(Excellence et Honneur), GARCONS (Junior, Cadet et Minimes) et FILLES (Junior, Cadette et Minime)

C. SELECTIONS

Toutes les dames et tous les enfants doivent avoir fait au moins trois compétitions durant la saison. Les hommes doivent avoir fait au moins quatre compétitions durant la saison.

D. TIRS ET DEPARTAGE

- Nombre de tirs :
 - Seniors : 3 séries de 12 tirs
 - Jeunes, Dames et Vétérans : 3 séries de 10 tirs

Pour les seniors et vétérans dames et hommes, la dernière série se jouera à la quille rouge.

- Départage des ex aequo : 5 tirs de barrage, puis mort subite à la quille rouge.

E. TENUE DES JOUEURS

Le port du maillot est obligatoire pour tous les joueurs lors de cette compétition sauf en cas de météo défavorable. Dans ce cas-là, un signe distinctif du club est nécessaire. Le maillot du club devra être porté par les joueurs qui sont sur le podium lors de la réception.

III. COUPE PYRENEES-LANDES

A. MODALITES ET ENGAGEMENT

Les inscriptions de la coupe Pyrénées Landes seront ouvertes à 14h pour un début de la compétition à 14h30.

Les équipes seront mixtes et composées uniquement de 3 joueurs (es) licenciés.

L'engagement par équipe est fixé au même tarif que pour les compétitions du championnat Pyrénées-Landes soit 3€ par joueur.

La totalité des engagements est reversé au Comité Sportif Départemental. Les bénéfices engendrés par la bourriche, la buvette et les casse-croûtes reviendront au club organisateur de la compétition.

Afin d'aider au déroulement de la compétition, chaque club devra amener 2 jeux de quilles en bon état. Le CSD mettra également 2 jeux de quilles à disposition.

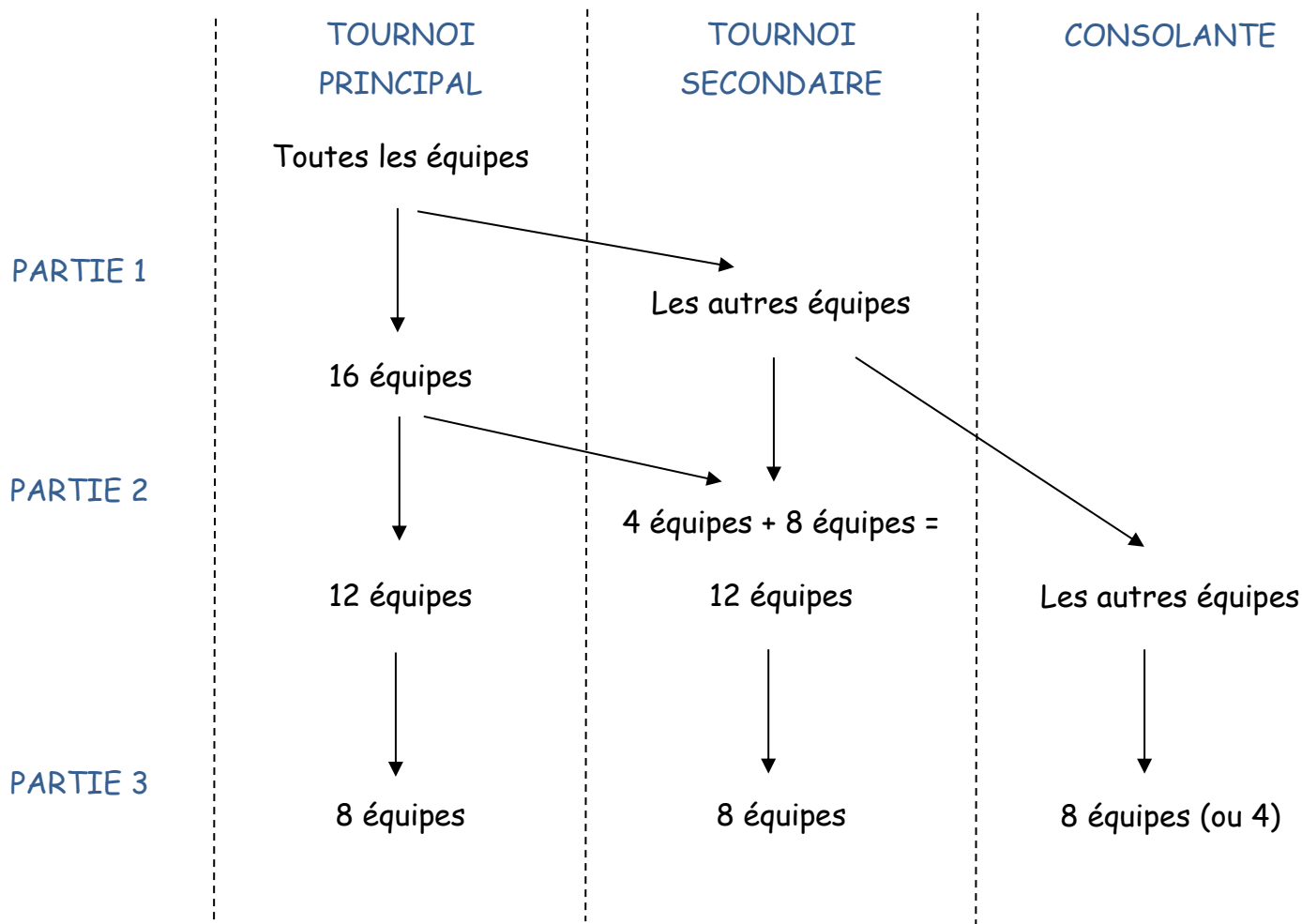
B. PHASE DE QUALIFICATION

Chaque équipe disputera 3 parties qui engendreront une qualification soit au tournoi principal, soit au secondaire soit à la consolante. Durant ces parties, les équipes joueront au jeu normal en 7 tirs et deux équipes par plantier. La répartition des équipes par plantier sera déterminée par tirage au sort.

La phase de qualification se déroulera comme suit :

- A la fin de la première partie, les 16 équipes ayant effectué les meilleurs scores sont qualifiées au tournoi principal. Les autres équipes sont qualifiées en tournoi secondaire.
- A la fin de la deuxième partie, seules restent au tournoi principal les 12 équipes ayant effectué les meilleurs scores. Les 4 autres sont qualifiées en tournoi secondaire. Parmi les équipes en secondaire, seules restent au tournoi secondaire les 8 équipes ayant effectué les meilleurs scores. Les autres sont qualifiées en consolante.
- A la fin de la troisième partie, dans chaque tournoi, seules les 8 équipes ayant effectué les meilleurs scores sont qualifiées pour participer aux phases finales. Si le nombre d'équipes en consolante est inférieur à 8, seules les 4 équipes ayant effectué les meilleurs scores sont qualifiées pour participer aux phases finales. Les autres équipes sont éliminées.

Le schéma ci-dessus illustre les explications précédentes.



En cas d'égalité entre deux équipes, le départage se fait au nombre de jeux au premier tir, puis au second etc...

C. PHASES FINALES

Après ces phases de qualification, les équipes encore en jeu participent aux phases finales de leur tournoi. Les adversaires ainsi que l'ordre des équipes lors des matches pour les 1/4 de finale, 1/2 finale et finale sont déterminés par tirage au sort parmi les équipes de chaque tournoi. Chacune de ces parties se jouent au jeu à suivre en 14 tirs et chaque joueur aura un seul boulon. Lorsque les 3 joueurs d'une même équipe ont lancé leurs bouillons, on comptabilise le nombre de jeu(x) fait(s) et le nombre de quille(s) tombée(s).

En cas d'égalité à la fin d'un match, des tirs de barrage sont effectués sur le principe de la mort subite avec le même mode de jeu.

**Ce présent règlement a été conçu et réalisé par les membres
du Comité Sportif Départemental des Quilles de six des Pyrénées-Atlantiques**

Président : M. Clément LAULHERE

Modifié à la suite de l'assemblée générale du CSD du 06/01/2018.